



Commune de Guerlédan
Mairie
2, rue Sainte-Suzanne
Mûr-de-Bretagne
22530 Guerlédan
Tél : 02 96 28 51 32
[Mél : dgs@mairieguerledan.bzh](mailto:dgs@mairieguerledan.bzh)



Le 02 avril 2026

M. le 1^{er} adjoint au Maire et Mme la 2^{ème} adjointe au Maire de Guerlédan

à

Toutes les familles utilisatrices des services périscolaires et/ou ayant des enfants scolarisés à Guerlédan (maternel/primaire)

OBJET : Rappel des règles de vie – Services périscolaires et surveillance de la cour

Dossier suivi par Ophélie LE CAROFF, DGS

Tél. 02-96-28-54-28 – dgs@mairieguerledan.bzh

Madame, Monsieur,

Nous sommes régulièrement, et de plus en plus, interpellés par le corps enseignant et les agents communaux relatant des comportements inappropriés et irrespectueux de la part de certains enfants.

En conséquence, dans le cadre du bon fonctionnement des services périscolaires (restaurant scolaire, garderie et surveillance de la cour, accompagnement en classe), nous souhaitons vous rappeler l'importance du respect des règles de vie en collectivité.

Ces temps d'accueil doivent permettre à chaque enfant d'évoluer dans un environnement serein, sécurisé et respectueux de tous. À ce titre, aucun comportement inapproprié ne peut être toléré.

Nous vous rappelons que les agissements suivants sont strictement interdits :

- Toute forme de violence physique ou verbale ;
- Les comportements de chantage ou de racket ;
- Le harcèlement, qu'il soit moral ou à caractère sexuel ;
- Tout geste ou propos inapproprié à connotation sexuelle.

Ces comportements sont inacceptables, qu'ils soient dirigés envers d'autres enfants ou envers le personnel communal encadrant.

En cas de non-respect de ces règles, des sanctions pourront être prises, pouvant aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive des services périscolaires.

Nous attirons également votre attention sur le fait que ces services sont facultatifs. Leur accès est conditionné au respect des règles de vie collective et des consignes données par les équipes encadrantes.

Nous vous remercions de bien vouloir échanger avec votre enfant à ce sujet afin de garantir un climat respectueux et apaisé pour tous.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Maire,
l'adjoint délégué,
Jean-Noël BALAVOINE

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Sandrine TOULOUZE